CATHUS Christophe
06 85 67 54 43

Commission permanente du lundi 23 novembre 2020

2 812 295 € de crédits régionaux en faveur du Bergeracois :

Aides aux entreprises, transition agricole et biologique, transition énergétique, économie circulaire, viticulture …

1- Economie territoriale, aides aux entreprises… (875 685 €)

816 964 € à l'entreprise EURENCO, située à Bergerac, au titre du soutien aux projets innovants.

La société EURENCO a été créée lors de la fusion de sociétés spécialisées depuis plusieurs siècles dans les matériaux énergétiques.
Le 20 décembre 2013, le groupe SNPE, société mère d'EURENCO a été acquise par le GIAT-Industries (Groupement des Industries de l'Armée de Terre), société de tête détenue en totalité par l'Etat français. GIAT INDUSTRIES compte 2 branches principales :
- le groupe NEXTER (1,7 Mds euros de CA - 6 000 salariés),
- SNPE (périmètre d'EURENCO SA) spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de poudres et charges propulsives.

Le groupe EURENCO développe fabrique et fournit une gamme diversifiée de poudres et objets combustibles ; il est leader mondial dans la production de pro-cétane, un additif pour carburant diesel.
Le site de Bergerac est spécialisé dans la fabrication de charges propulsives et d'autres objets combustibles feutrés pour la propulsion.
EURENCO mène chaque année des programmes de développement et d'investissements afin d'augmenter son portefeuille de produits, de moderniser ses installations et d'améliorer ses performances environnementales et sécuritaires. Elle souhaite aller plus loin en le positionnant parmi les acteurs majeurs tout en contribuant à la croissance industrielle de la région.

A ce titre, EURENCO souhaite poursuivre sa stratégie de renforcement de l'activité « charges propulsives » et réduire sa dépendance vis à vis de son seul client actuel.
L'innovation réside dans le procédé de fabrication et le développement produit, dont la validation technique et la faisabilité industrielle sont en cours. A ce titre, des technologies d'impression 3D sont utilisées.

8 000 € à l'entreprise FAYE Sciage, sur la commune de Bergerac, au titre du soutien à la création de TPE.

5 000 € à BERTAUX Fabrice, sur la commune de Liorac-sur-Louyre, pour la création d'une activité de location de paddles électriques pour les étangs et la rivière Dordogne.

36 721 € à l'entreprise EURENCO, située à Bergerac, pour la formation de 115 salariés (plus de 70% de l'effectif) pour un total de 2 736 heures.

9 000 € au Cluster B, situé à Bergerac, club des entrepreneurs du Bergeracois.

2- Développement durable, économie circulaire, transition énergétique (55 650 €)

34 650 € à l'association Au Ras du Sol sur la commune de Vélines, au titre de l'économie circulaire, pour la mise en œuvre du Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine.

21 000 € à l'association TRI PORTEUR 24, basée à Lalinde, au titre de la création d'un poste de coordinateur.

3- Agriculture, transition bio et valorisation de produits locaux.. (448 526 €)

115 662 € à l'IVBD, basée à Bergerac, au titre du plan de communication 2020 pour la valorisation des produits SIQO du Périgord et des AOP.

81 423 € au titre de l'amélioration des réseaux d'irrigation :

40 420 € à la commune de Saint-Pierre-d'Eyraud au titre de la modernisation du réseau d'irrigation dans un objectif d'économie d'eau.

37 244 € à l'exploitation Les Vignobles BORIE, basée à Sainte-Innocence, pour l'amélioration du réseau d'irrigation et assurer une gestion durable de l'eau.

3 759 € à l'ASA Sainte-Croix-de-Beaumont, toujours dans le cadre de l'appel à projets «Modernisation de réseaux d'irrigation».

127 820 € au titre de l'accompagnement vers la certification HVE :

3 940 € à KAUFLING Chrystel, située à Creysse.

29 500 € à SCA Alliance Aquitaine, basée au Fleix.

12 760 € à la Cave coopérative de Monbazillac

12 860 € à la Cave coopérative de Sigoulès

6 960 € à Viti-Solutions à Bergerac

32 000 € à l'IVBD basée à Bergerac

29 800 € à SCA Alliance Aquitaine, basée au Fleix (certification collective).

36 678 € à la Maison des Paysans, située à Bergerac, dans le cadre du soutien au projet AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) en collaboration avec 24 exploitations agricoles du Bergeracois.

3 451 € à Jean-Pierre MILANI (Lamonzie-Montastruc) pour l'aide à l'investissement en culture maraichère.

1 440 € à la SCEA Grange Neuve, située à Pomport, au titre de l'aide aux investissements pour la mise en place de systèmes agroforestiers intraparcellaires.

6 000 € au titre du chèque numérique pour les exploitations agricoles :

1 000 € pour l'EARL ROCHE Christian sur la commune de Colombier
1 000 € pour le GAEC Vignobles BERNARD sur la commune de Montcaret
1 000 € à GUILLOT Henri sur la commune de Lamothe-Montravel
1 000 € au Moulin GARREAU (Lamothe-Montravel)
1 000 € au Château de La Rayre à Colombier
1 000 € à TIZIO Fanny à Saint-Géry

2 291 € à l'EARL du BREIL, sur la commune de Saint-Léon d'Issigeac, au titre de l'aide suite aux intempéries.

12 049 € au GAEC Le Pont Ferrand, sur la commune d'Alles-sur-Dordogne, au titre de l'aménagement de bâtiments d'exploitation.

10 000 € à Camille TROGAN, sur la commune de Saint-Vivien, pour la construction d'une fromagerie (conversion bio).

10 000 € au GAEC Les Vigonies, sur la commune de Bouniagues, pour la construction et l'aménagement d'une meunerie.

25 622 € dans le cadre du Plan de relance viticole :

Château Bouffevent à Lamonzie-Saint-Martin 540 €
SCEA De Conti à Ribagnac 654 €
Vins Castaing à Cunèges 1 080 €
Terroir Sud-Ouest à Eymet 1 080 €
Domaine du Lac à Ginestet 600 €
GAEC des Eyssards à Monestier 1912 €
Vins Parsat à,Eymet 2 142 €
Vignobles Gerardin à Pomport 600 €
Château Belingard à Pomport 600 €
Deffarge à Saint-Antoine de Breuilh 600 €
Vignoble Dubard à Saint-Méard de Gurson 1 080 €
Vignobles Carrere à Colombier 1 071 €
Grange Neuve à Pomport 1 071 €
Couleurs d'Aquitaine à Saint-Laurent des Vignes 9 980 €
Vignobles Dubard à Saint-Méard de Gurson 805 €
GAEC du Maine à Saint Méard de Gurson 841 €
EARL Fourtout à Conne de Labarde 966 €

16 090 € au titre des aides aux investissements pour la mise en place d'Infrastructures Agro-Ecologiques :

2 507 € à Grégoire ROUSSEAU à Carsac de Gurson
3 506 € à Camille Bourgeois à Saint-Méard de Gurson
1 447 € à l'EARL des vignobles MERILLIER à Gageac-et-Rouillac
8 630 € à Benjamin VILLEMIANE à Villefranche-de-Lonchat

4- Formation professionnelle, Economie sociale et solidaire, retour à l'emploi… (56 000 €)

21 000 € à l'association Actions Jeunes en Milieu Rural, basée à Lalinde, au titre du soutien à l'emploi associatif (Agrément Jeunesse et éducation populaire).

22 000 € à la Web Bergerac Association (WAB), basée à Bergerac, au titre de la formation « Nouvelles Chances ».

12 000 € à l'association ACCION AQUITAEN, basée à Bergerac, qui souhaite se diversifier en développant de nouveaux services numériques intitulés « BEST OF BERGERAC » dont la vocation est de promouvoir les circuits courts et la consommation locale du Grand Bergeracois.

1 000 € au Centre Intercommunal d'Action Sociale Sud-Périgord au titre du projet « *Je m'engage pour mon territoire* ».

5 – Valorisation touristique, Logement, Santé… (1 193 311 €)

1 122 641 € à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre de la réalisation de la seconde partie de la vélo route / voie verte.
En 2017, une première phase, d'un montant de 4,5 M€ HT, a été subventionnée par la Région à hauteur de 885 000 €.
Aujourd'hui, le coût prévisionnel de la seconde phase s'élève aussi à 4,5 M€ HT, l'aide apportée par la Région est de 1,1 M€, comme le Département.
Au total, sur 9 M€, la Région apportera 2 M€ et les fonds européens, 2,5 M€.

15 000 € à la commune de Sadillac pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné.

55 670 € à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire située à Creysse.

6 – Education, investissements dans les lycées… (129 347 €)

100 000 € au Lycée Maine de Biran pour divers travaux dont 60 000 € pour étanchéité des toitures.

29 347 € au lycée Maine de Biran au titre de la gratuité des manuels scolaires.

7 – Culture, programmation culturelle et activités sportives… (53 776 €)

12 096 € à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le financement d'un chargé de mission culturel (60% d'1 ETP).

15 820 € à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le développement des Métiers d'Art en Bergeracois.

10 860 € à l'association SEM&VOL, basée à Cadouin, pour l'accueil de jeunes volontaires de Turquie, Russie et Tunisie.

7 500 € à l'association Actions Jeunes en Milieu Rural, basée à Lalinde, pour l'achat de divers matériels.

7 500 € au Sport Nautique Bergeracois au titre du dispositif « Amateurs Elite ».

Bien cordialement,

Christophe CATHUS
Conseiller régional délégué
Elu référent du Bergeracois
06 85 67 54 43 @c_cathus